LES PROGRAMMES EUROPÉENS LEADER ET GALPA

Conférence des Maires du PETR Dieppe Pays Normand Mercredi 7 décembre 2022 – Rouxmesnil-Bouteilles





Programme LEADER







Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

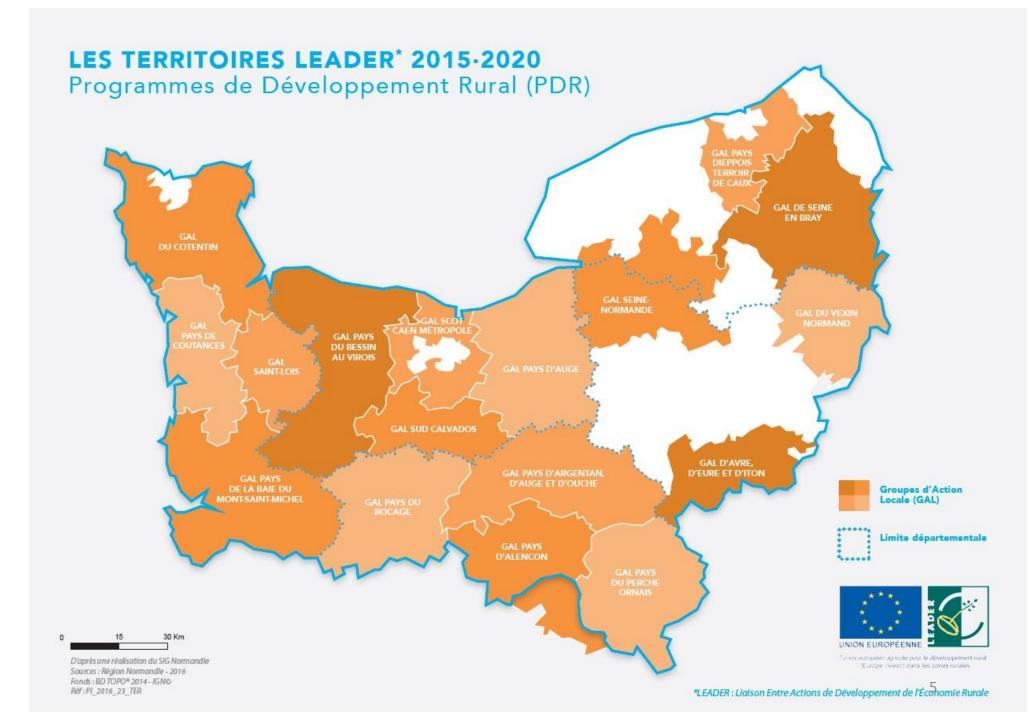
Qu'est-ce que LEADER?

- Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
- Objectif: soutenir techniquement et financièrement des projets locaux (publics et privés) innovants qui concourent à l'attractivité du territoire et à la transition énergétique et écologique
- Appel à candidatures de la Région (autorité de gestion des fonds européens)
- Territoire (EPCI, PETR, PNR) / Groupe d'Action Locale (GAL)
 - Gestion d'une enveloppe FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
 - Sur une période de 5 à 7 ans
 - Subvention pour des projets innovants s'inscrivant dans une stratégie locale de développement
 - Comité de programmation (acteurs publics/privés ; sélection des projets)
 - Équipe d'animation/gestion (accompagnement des porteurs de projets)
 - Coopération avec d'autres territoires (échelle régionale, nationale, européenne)
 - Concertation et mise en réseau des acteurs

2014-2022:

17 GAL

50 millions € FEADER



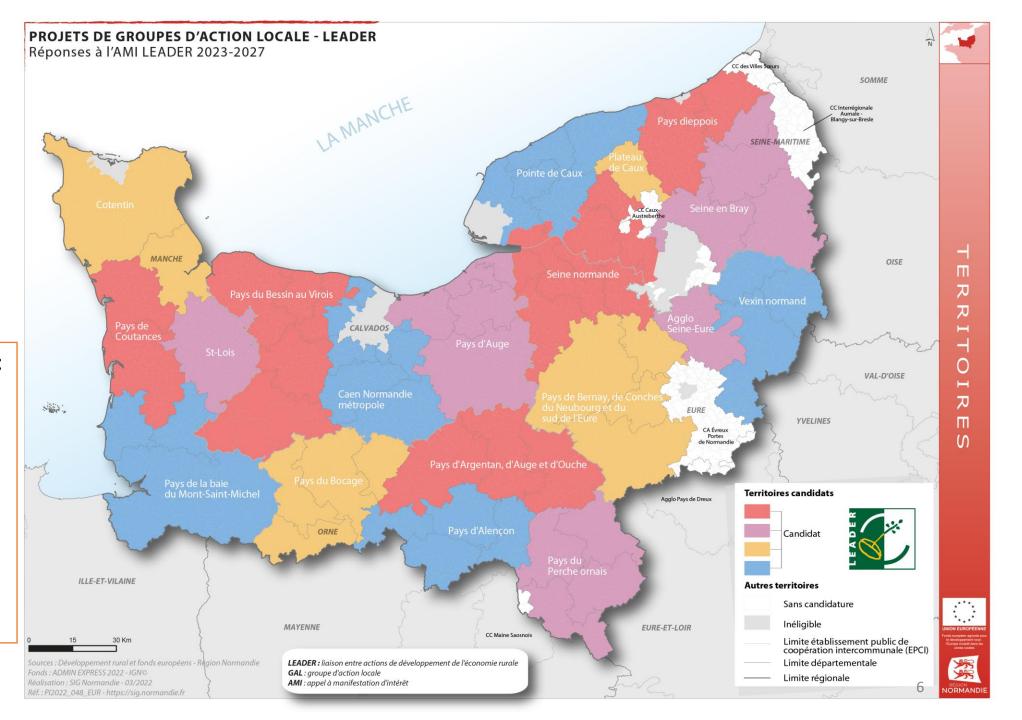
2023-2027:

19 territoires candidats

30,5 millions € FEADER

3 critères de répartition :

- les composantes rurales de chaque territoire (40 %)
- Les composantes liées au potentiel fiscal de chaque territoire (30 %)
- Les composantes liées à la qualité de la candidature (25 %)



Le programme LEADER du PETR Dieppe Pays Normand

2016-2022

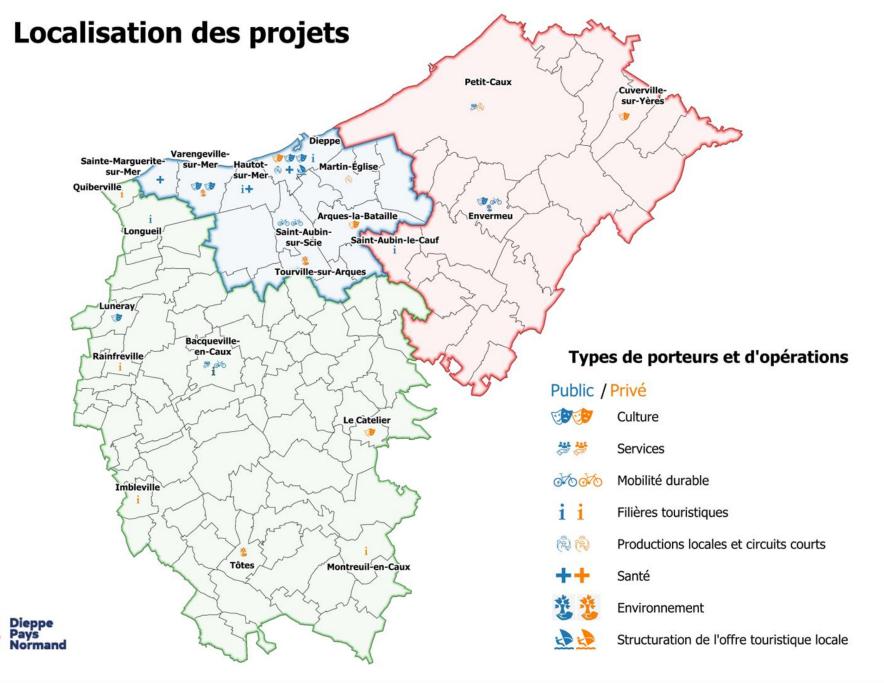
Enveloppe de

1 272 857 €

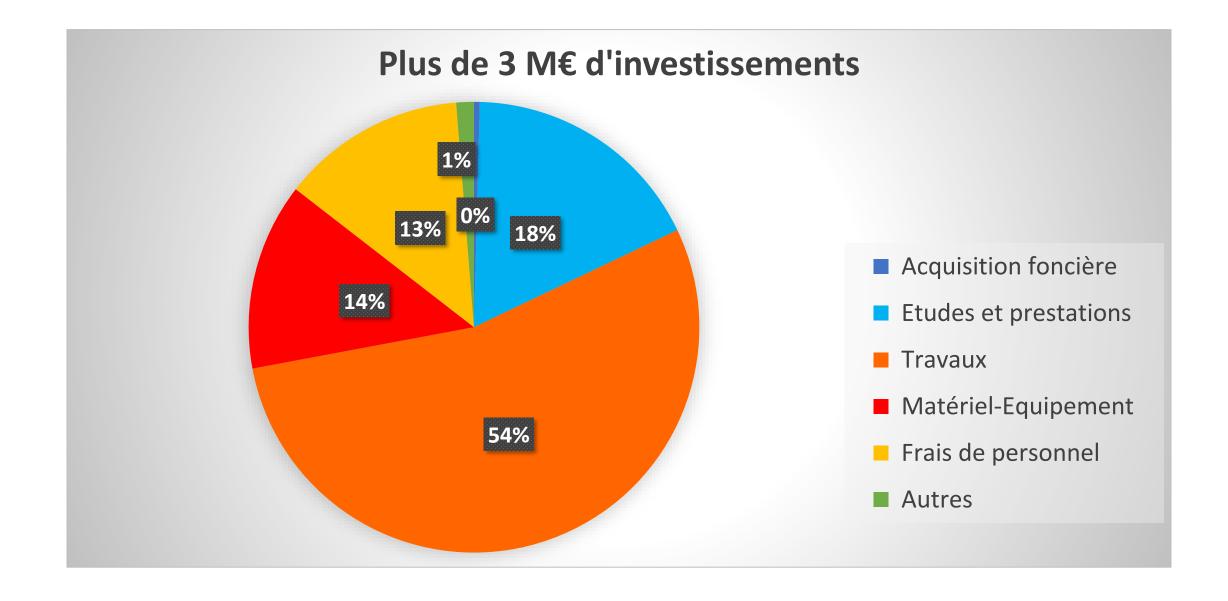
38 projets soutenus

(15 privés ; 23 publics)

Principalement des projets culturels (10) et touristiques (9)



Source : BD TOPO 2021, données services



1 252 700 € de cofinancements publics (Etat, Région, Département, EPCI...)

2023-2027

➤ Candidature déposée le 30 novembre 2022

➤ 30 novembre 2022 – 31 janvier 2023 : instruction et analyse des candidatures

>1 500 000 € sollicités

➤ Plancher/ plafond d'aide LEADER : 4 000 € / 40 000 €

LEADER, pour quels projets?



✓ Regroupement de services/commerces, lien social

Projets éligibles: Points multiservices, conciergerie, épicerie sociale et solidaire, services publics...

Communauté de communes **Terroir de Caux**

Ouverture d'une Maison France France Services au Public de Terroir de Caux

Aide LEADER : 35 270,12 €



✓ Tourisme/patrimoine

Projets éligibles: Itinéraires de randonnées (pédestre, cycliste...), tourisme expérientiel, services touristiques, restauration du patrimoine rural pour une mise en tourisme, hébergements avec démarche de développement durable...

Commune de Saint-Aubin-le-Cauf

PN102 : Halte touristique multiservices, Avenue Verte London-Paris

Aide LEADER: 40 000 €

Béatrice Lemaistre

Valorisation touristique du closmasure (transformation d'un ancien poulailler en gîte)

Aide LEADER: 8 614 €



✓ Santé/lutte contre la désertification médicale

Projets éligibles : Équipement de santé, études et animation en lien avec l'accès aux soins...

Commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer

Création du cabinet médical

Aide LEADER: 25 476,62 € (en cours d'instruction)

Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise

Pilotage et coordination de la politique de Dieppe-Maritime en faveur de la démographique médicale

Aide LEADER : 13 783,68 €



Projets éligibles : Animation et mise en réseau des acteurs culturels, équipements culturels itinérants, évènements culturels...

Communauté de communes Falaises du Talou

Mise en réseau des médiathèques communautaires

Aide LEADER: 14 174,78 €

Dieppe Scène Nationale

Spectacle vivant itinérant en Pays Dieppois-Terroir de Caux

Aide LEADER: 40 000 €



✓ Mobilité

Projets éligibles : Plan de mobilité, aménagements cyclables et pédestres, services de réparation, aire de covoiturage, transport à la demande, services d'autopartage et de transport solidaire, plateforme multimodale...

Communauté de Communes Falaises du Talou

Schéma Local des Mobilités

Aide LEADER : 11 400 €

Commune de Saint-Aubin-sur-Scie

Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 915

Aide LEADER (réservée): 40 000 €

✓ Circuits courts

Projets éligibles : Commercialisation, sensibilisation au « consommer local », lutte contre le gaspillage alimentaire, approvisionnement local dans la restauration collective...

SAS Les Coopérateurs du Goûts

Création d'un magasin de producteurs à Saint-Martin-en-Campagne

Aide LEADER: 77 075 €

Centre social Maison Jacques Prévert

La Petite Conserverie, Fabrique Sociale et Solidaire

Aide LEADER: 29 784 €



✓ Environnement-Développement durable

Projets éligibles : Amélioration de la connaissance en matière d'environnement, restauration et préservation des milieux naturels/paysage, éducation et sensibilisation à l'environnement et au développement durable, verdissement des centres bourgs...

Centre d'action sociale MASC

Terre de Partage

Aide LEADER : 29 528,96 €

Association des Amis du Château de Miromesnil

Développement pédagogique et durable autour du potager et du parc du château de Miromesnil

Montant LEADER (réservé) : 30 000 €



✓ Nouvelles thématiques 2023-2027

- Développement de l'économie circulaire (ressourcerie/recyclerie, coopération inter-entreprises pour une écologie industrielle et territoriales...)
- Développement de la filière bois-énergie (études et structuration de la filière, chaufferies et réseaux de chaleur...)
- Offres de services et parcours résidentiel des personnes âgées et/ou dépendantes (équipements d'accueil collectifs, adaptation de l'habitat individuel, services permettant le maintien à domicile...)
- Verdissement des centres bourgs (végétalisation des espaces publics, jardins partagés...)

GALPA Dieppe-Caux-Le Tréport







Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Un GALPA, c'est quoi?

- Groupe d'Action Locale « Pêche et Aquaculture »
- Objectif: soutenir techniquement et financièrement des projets locaux (publics et privés) innovants qui concourent au développement de l'économie bleue durable
- Appel à candidatures de la Région (autorité de gestion déléguée du FEAMPA)
- Territoire (zone littorale) / GALPA :
 - **Gestion d'une enveloppe FEAMPA** (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture)
 - Période de 5 ans
 - Subvention pour des projets innovants s'inscrivant dans une stratégie locale de développement
 - Comité de sélection (acteurs publics/privés ; sélection des projets)
 - Équipe d'animation/gestion (accompagnement des porteurs de projets)
 - Coopération avec d'autres territoires (échelle régionale, nationale, européenne)
 - Concertation et mise en réseau des acteurs

2023-2027

France:

26 GALPA

23,2 M€

Normandie: 5

GALPA

2,7 M€

Dépôt

candidature: 28

février 2022

Sélection GALPA normands: septembre 2022

L'EUROPE S'ENGAGE EN **NORMANDIE**

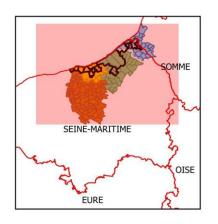
Les Galpa Normands

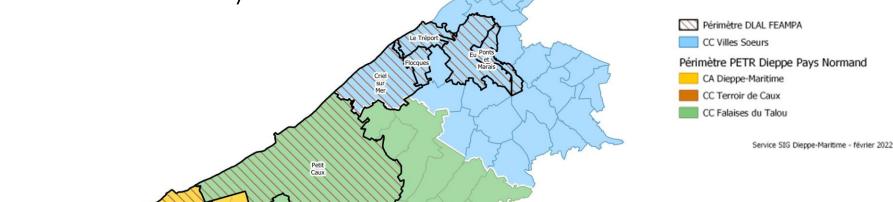


www.europe-en-normandie.eu

Le GALPA Dieppe-Caux-Le Tréport

UN PÉRIMÈTRE COHÉRENT : LE QUARTIER MARITIME DE DIEPPE / LE TRÉPORT





Une enveloppe de 600 000 €

- √ 15 communes (9 littorales et 6 de l'arrière-pays ayant des liens existants ou à venir avec les activités pêche et aquaculture)
- √ 64 291 habitants (INSEE 2018)
- ✓ 2 structures partenaires : PETR Dieppe Pays Normand et la Communauté de communes des Villes Sœurs
- ✓ **Structure porteuse :** PETR Dieppe Pays Normand



Le GALPA, pour quels projets?

Thématiques « Economie bleue durable »	Exemples de projets éligibles
Promouvoir l'excellence des produits normands de la pêche et de l'aquaculture	 ✓ Démarches collectives de commercialisation en circuits courts (matériel, point de vente, communication) ✓ Communication sur les produits de la mer locaux
Renforcer l'attractivité et la diversification des métiers	 ✓ Actions pédagogiques de découverte des métiers maritimes ✓ Acquisition/expérimentation de matériels de pêche
Consolider l'offre touristique orientée vers les cultures maritimes et la biodiversité	 ✓ Rénovation et valorisation du patrimoine maritime ✓ Actions d'éducation à l'environnement et à la prévention de la ressource et du patrimoine naturel
Faciliter l'économie circulaire et la gestion des déchets (par exemple : mise en place	 ✓ Mise en place d'une filière de traitement et de valorisation des déchets de coquilles Saint-Jacques ✓ Actions pour favoriser la réduction des déchets sur le littoral et en mer (comportements éco-responsables des professionnels et du grand public)

Les prochaines étapes

- ✓ Signature de la Convention de mise en œuvre du GALPA avec la Région
- ✓ Signature de la Convention de partenariat avec la Communauté de communes des Villes Sœurs
- ✓ Mise en place du Comité de sélection
- ✓ Démarrage de la programmation